

Saint-Denis le 16 octobre 2015,

Mesdames, Messieurs les parlementaires,

La loi de finances pour 2016 est en cours de discussion au Parlement, en particulier le budget du Ministère des Outre-Mer.

Nous ne pouvons que déplorer le hasard des calendriers mais des dossiers de fraudes fiscales à la défiscalisation de grande ampleur, sont très présents dans l'actualité et les têtes de nos dirigeants. Ces attitudes déplorables qui jettent l'opprobre sur l'ensemble des dispositifs laissent craindre un risque de repli du gouvernement en ces temps de restrictions budgétaires.

Les dispositions économiques visées, dérogatoires ou non, font l'objet de lobbying plus ou moins intenses et plus ou moins intéressés. Le développement du tissu économique et à un degré moindre l'emploi ont pu profiter de certains dispositifs.

Mais, qu'en est-il des prix et des salaires ?

Depuis toutes ces années et malgré ces dispositifs de défiscalisation ou d'exonération de charges, le niveau des prix reste globalement élevé (+ ou - 50 %) alors que celui des salaires dans le privé reste relativement bas (20 % en moyenne) comparativement à l'hexagone.

Un observatoire des prix, des marges et des revenus (OPMR) fonctionne et propose des travaux essentiellement axés sur les prix. Le « R » des revenus n'a pour le moment pas encore fait l'objet d'une attention particulière. Il nous semble cependant à Solidaires, que l'efficacité de toute action sur le pouvoir d'achat passe par une influence concomitante sur les deux facteurs : prix et revenus.

Dans ce cadre, Solidaires estime que toutes les marges de manœuvre pour améliorer le niveau des rémunérations, dans le privé notamment, doivent être mobilisées.

La loi Perben de 1994 exclut l'application des conventions collectives et accords de branches nationaux dans les DOM, laissant ainsi un vide juridique. Des conventions ou accords de branches auraient dû être conclus entre les partenaires sociaux locaux depuis cette date et en particulier depuis 2011, date de mise en place du PRISME (Solidaires en est exclue), suite à la transposition du dispositif RSTA vers le RSA.

Force est de constater que c'est un échec total. A priori, une seule convention collective, celle du bâtiment est signée et fonctionne aujourd'hui. Avec un tissu économique composé à 85% de TPE de moins de 10 salariés et à 90% de moins de 20 salariés, donc sans représentation syndicale ou presque, aucune structuration de branche ou presque, Solidaires Réunion estime qu'il est du devoir de la représentation nationale locale de peser de tout son poids pour lever les blocages qui n'ont pas permis la mise en place de ces conventions.

Les milliards d'aides économiques aux entreprises (défiscalisation, subventions, exonérations de charges, CICE, TVA NPR, etc...) doivent avoir une traduction concrète pour les salariés qui sont aussi des consommateurs.

L'heure n'est plus à chercher qui est à l'origine des blocages, mais de les lever le plus rapidement possible. Pour Solidaires, à l'image du secteur du bâtiment, les branches d'activité doivent être définies, les négociations engagées avec une échéance butoir au delà de laquelle les réglementations nationales s'appliqueraient.

Cette démarche passe par l'abrogation de la loi Perben.

Tous les acteurs de l'économie sont membres de l'OPMR qui a vocation à travailler sur la thématique des revenus au même titre que les prix. Solidaires souhaite que les

parlementaires se saisissent de ce sujet pour faire progresser l'équité entre les salariés de La Réunion et ceux de l'hexagone et que les spécificités reconnues à certains acteurs économiques (investisseurs) le soient aussi pour d'autres acteurs économiques tout aussi essentiels, les salariés.

Je vous prie de croire Madame, Monsieur, à l'expression de nos très respectueuses salutations.

Pascal Valiamin
Délégué régional de Solidaires Réunion

Pour tout contact sur ce sujet :

Jocelyn Cavillot

06 92 60 04 28

solidaires.reunion@gmail.com